

QUI SOMMES NOUS ?
PRÉSENTATION
CARTE DES ADHÉRENTS / ANNUAIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉQUIPE SALARIÉE
DEVENIR ADHÉRENT
NOS ACTIONS
PUBLICATIONS, COMMUNICATION PLAIDOYER
JOURNÉES D'ÉCHANGES ET DE FORMATIONS
CHANTIERS EN COURS
S'INFORMER
ACTUALITÉS AGENDA RESSOURCES
FORMATIONS À VENIR

MON
ESPACE
ADHÉRENT

Accueil



Le 19 juin 2020

RAILCOOP, PREMIÈRE COOPÉRATIVE FERROVIAIRE EN FRANCE

Créée en 2019, cette SCIC souhaite développer des connexions ferroviaires directes province-province afin de contribuer au désenclavement des territoires, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire en décembre 2020. Elle propose notamment de réouvrir la liaison Bordeaux-Lyon en 2022.

Railcoop se veut complémentaire du service public, en développant des liaisons qui ne sont pas, ne sont plus ou ne sont que partiellement fournis par la SNCF, en valorisant les infrastructures inexploitées du rail en France.

Elle vient de déclarer à l'Autorité de Régulation des Transports son projet de faire de nouveau rouler des trains de voyageurs sur la ligne Bordeaux-Lyon pour une mise en service à l'été 2022. Cette ligne InterCités a été abandonnée par la SNCF en 2014. Railcoop propose de réaliser trois allers-retours quotidiens en un peu moins de sept heures, mais sans devoir effectuer de correspondance à Paris, en utilisant des rames Régiolis d'Alstom et en proposant plusieurs services (restauration, possibilité d'emporter des vélos et des bagages encombrants,...).



À rebours d'une centralisation de l'offre autour de métropoles, l'entreprise souhaite aussi opérer des lignes de fret ferroviaire et des trains de nuit sur les trajets province-province. 90% des Français résident actuellement à moins de 10km d'une gare. Néanmoins, 30% des gares existantes sont non desservies et le réseau actuel sert en priorité les grandes villes et les axes Paris-Province. L'usage du fret ferroviaire en France reste par ailleurs très inférieur aux autres pays européens.

Souhaitant associer les collectivités locales, la SCIC est aujourd'hui soutenue par la Région Occitanie. Elle doit déposer d'ici fin 2020 sa demande de licence et de certificat de sécurité d'entreprise ferroviaire, qui nécessite un capital social de 1,5 million d'euros. Elle organise actuellement une levée de fonds afin de réunir cette somme.

Plus d'informations sur : railcoop.fr.